

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 4 NOVEMBRE 2019

Membre(s) présent(s) : Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser, Claude Caron et Vincent More

Membre(s) absent(s) : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Est aussi présent : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 50 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2019-11-441 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-11-442 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Information de la mairie

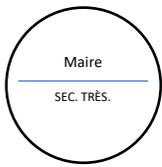
La maire informe l'assemblée que la municipalité recevra du Fonds de soutien à la ruralité de la MRC de Rivière-du-Loup un montant de 10 000 \$ pour la bonification des sentiers sportifs. Cette aide financière nous aidera pour l'acquisition d'un côté à côté et un traceur pour l'entretien des pistes de ski de fond ainsi que pour améliorer la signalisation des sentiers.

La municipalité a été choisie par la MRC pour un projet pilote de diagnostic de l'attractivité d'une municipalité rurale, ce projet permettra de développer notre attractivité, attirer des nouveaux arrivants, des services et des commerces et ainsi améliorer la vitalité de la municipalité.

Nous allons recevoir un montant de 97 024 \$ dans le cadre du projet *Voirie locale* : Redressement des infrastructures routières de Transports Québec pour les travaux de rapiéçage mécanisé du Chemin du Lac réalisés cet été.

5. Information des conseiller (ère)s

Aucune



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 233 400 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité de Notre-Dame-du-Portage souhaite emprunter par billets pour un montant total de 233 400 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-13-378	233 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2017-13-378, la municipalité de Notre-Dame-du-Portage souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-11-443

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 novembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	20 500 \$	
2021.	21 000 \$	
2022.	21 700 \$	
2023.	22 200 \$	
2024.	23 000 \$	(à payer en 2024)
2024.	125 000 \$	(à renouveler)

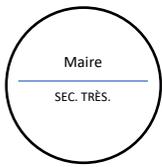
QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2017-13-378 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

7. Résolution d'adjudication :

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	4 novembre 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 novembre 2019
Montant :	233 400 \$		

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 novembre 2019, au montant de 233 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

20 500 \$	2,15000 %	2020
21 000 \$	2,15000 %	2021
21 700 \$	2,20000 %	2022
22 200 \$	2,30000 %	2023
148 000 \$	2,50000 %	2024

Prix : 98,12600

Coût réel : 2,92835 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE RIVIÈRE-DU-LOUP

20 500 \$	3,29000 %	2020
21 000 \$	3,29000 %	2021
21 700 \$	3,29000 %	2022
22 200 \$	3,29000 %	2023
148 000 \$	3,29000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,29000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu et appuyé Claude Caron et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-11-444 QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2019 au montant de 233 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2017-13-378. Ces billets sont émis au prix de 98,12600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

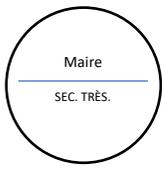
8. Résolution pour signature entente avec MRC pour politique familiale et des aînés (PFM/MADA)

ATTENDU que le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (ci-après programme) du ministère de la Famille offre un soutien aux municipalités et MRC qui coordonnent un regroupement d'au moins cinq municipalités afin d'augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale;

ATTENDU l'acceptation par le programme d'un projet regroupé par les municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-du-Portage, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Modeste et Saint-Paul-de-la-Croix;

ATTENDU la résolution numéro 2019-141 de la municipalité de Saint-Arsène souhaitant octroyer le mandat à la MRC du processus d'élaboration de la politique familiale et, de ce fait, joindre le processus avec les municipalités participantes;

ATTENDU également la volonté de la MRC de Rivière-du-Loup à mettre en place une démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA), pour assurer un milieu de vie de qualité à ses aînés;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup a déposé une demande de financement au Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (ci-après : MADA) – Volet 1 soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés, en collaboration avec les communautés suivantes :

- MRC de Rivière-du-Loup;
- Municipalité de Cacouna;
- Municipalité de L'Isle-Verte;
- Municipalité de Notre-Dame-du-Portage;
- Municipalité de Saint-Arsène;
- Municipalité de Saint-Épiphane;
- Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger;
- Municipalité de Saint-Modeste;
- Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix;

ATTENDU que les municipalités participantes se regroupent dans les deux projets à l'exception de la municipalité de Saint-Épiphane laquelle ne participe qu'à la démarche MADA;

ATTENDU que dans un souci d'efficacité il est bénéfique pour le processus d'élaboration de la politique familiale et de la démarche MADA que les deux projets se regroupent afin de prévoir l'embauche de deux chargés de projet se séparant le territoire par municipalité;

ATTENDU le budget du projet d'élaboration de la politique familiale et de la démarche MADA;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer une entente entre la MRC de Rivière-du-Loup et les huit (8) municipalités afin qu'elles puissent se partager les ressources financières et humaines, dont les services de deux chargés de projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-11-445

QUE le conseil municipal autorise Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale, à signer ladite entente au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

9. Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont officiellement déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires lors de la présente séance, conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM, cE-2.2, Art 357-363).

10. Adoption du second projet de règlement 2019-09-399 modifiant certaines dispositions contenues au Règlement de zonage 90-06-127 dans le but de créer une zone particulière pour le noyau religieux

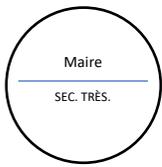
ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement modifiant certaines dispositions contenues dans le règlement de zonage 90-06-127 dans le but de créer une zone particulière pour le noyau religieux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du premier projet de règlement à la séance du conseil municipal tenue le 7 octobre 2019 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec (L.R.Q, c. C-27.1) et qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du 7 octobre 2019 à la salle Gilles-Moreau;

CONSIDÉRANT QUE le présent second règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'une assemblée publique a été faite en ce jour;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a eu lieu à la salle du conseil le 4 novembre 2019 à 19 h au 200, côte de la Mer;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie dudit second règlement et qu'ils en ont pris connaissance;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1);

Considérant qu'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum devra être fait;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-11-446 QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéroté 2019-09-399 et intitulé « Second projet de règlement 2019-09-399 modifiant certaines dispositions contenues au Règlement de zonage 90-06-127 dans le but de créer une zone particulière pour le noyau religieux » et mandate la directrice générale à préparer un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum.

11. Nouveau programme d'aide financière pour les infrastructures sportives et récréatives

Un nouveau programme de financement fédéral et provincial devrait s'ouvrir au cours du mois de novembre. La municipalité est prête pour déposer une demande pour le projet d'espace multifonctionnel (nouveau bâtiment à la piscine).

12. Résolution pour contrat de services de consultation juridique forfaitaire

ATTENDU QU'UNE offre de services a été présentée par Me Patrick Beauchemin, de l'étude MORENCY, société d'avocats s.e.n.c.r.l. le 17 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de consultation juridique forfaitaire, proposée le 17 septembre 2019, de l'étude MORENCY, société d'avocats s.e.n.c.r.l., pour un montant annuel de 500 \$ plus déboursés et taxes applicables pour 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette acceptation soit effective à compter du 1^{er} janvier 2020.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-11-447 QUE le conseil municipal accepte l'offre de services.

13. Résolution pour signature du crédit-bail pour achat du côté à côté et délégation pour la SAAQ

ATTENDU QUE le conseil a déjà pris la décision de faire l'acquisition d'un côté à côté en vertu de la résolution 2019-09-395;

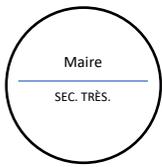
CONSIDÉRANT QUE le conseil désire accepter l'offre de location-achat par le Garage N. Thiboutot Inc. avec des versements mensuels de 252,87 \$ plus taxes pour 60 mois avec une valeur résiduelle de 8000 \$ au terme du contrat et qu'un montant de 5000 \$ sera payé au moment de la signature du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-11-448 QUE le conseil municipal :

- Mandate le maire et la directrice générale à signer le contrat de location-achat aux conditions décrites;
- Mandate Line Petitclerc ou Keven Desjardins comme représentant de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage pour effectuer le transfert de propriété du véhicule Kubota RTV-XG850 modèle 2018 et portant le numéro de série A5KH1PGNLJG012476.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

14. Résolution pour signature du crédit-bail pour la camionnette et délégation pour la SAAQ

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà autorisé l'acquisition par crédit-bail d'un véhicule FORD par la résolution 2019-03-248;

ATTENDU QU'un montant de 15 000 \$ sera payé à Impact Ford lors de la signature du contrat de crédit-bail à même le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-11-449 QUE le conseil municipal :

- Mandate le maire et la directrice générale à signer du contrat de location-achat aux conditions définies dans l'appel d'offres;
- Mandate Line Petitclerc ou Keven Desjardins comme représentant de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage pour effectuer le transfert de propriété du FORD Modèle F-250 XL NIV : 1FT7X2B60KEF43782

15. Liste des personnes endettées pour taxes

ATTENDU QUE la liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité est officiellement déposée aux membres du conseil, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, Art. 1022);

CONSIDÉRANT QU'en date du 25 octobre 2019, le solde de taxes à recouvrer est de 62 643,86 \$ portant intérêt de 2989,56 \$, et que sur ce montant 27 personnes doivent plus de 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Marie Diamant respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-11-450 QUE le conseil municipal mandate Nadine Caron, secrétaire-trésorière adjointe, à faire le nécessaire pour recouvrer la somme des taxes en arrérages indiquée sur cette liste.

16. Résolution de transfert du fonds réservé Espace villégiature vers budget de fonctionnement pour c.a.

ATTENDU QUE des travaux ont été nécessaires pour finaliser l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de lutte contre le réchauffement climatique;

CONSIDÉRANT QUE des fonds ont été réservés pour le projet Espace Villégiature ou nouvellement appelé Espace multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-11-451 QUE le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 2 100 \$ du fonds réservé pour l'Espace Villégiature pour le paiement de la facture de la firme Actuel Conseil.

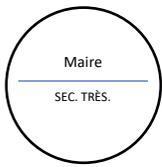
17. Résolution pour l'audit du rapport financier 2019

ATTENDU QUE la firme Malette S.E.N.C.R.L. a présenté à la municipalité une soumission pour l'audit financier de l'exercice financier qui se termine le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la firme offre de bons services à la municipalité depuis quelques années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

- 2019-11-452** QUE le conseil municipal accepte l'offre pour services professionnels de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. à hauteur de 6 725 \$ pour le rapport financier et 425 \$ pour le rapport d'auditeur indépendant pour le coût net de la collecte sélective de matières recyclables de Recyc-Québec.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

18. Événement sur la participation citoyenne à Rivière-du-Loup

Une journée sur la participation citoyenne est prévue le vendredi 10 novembre de 8 h 30 à 15 h 30 à la Maison de la Culture de Rivière-du-Loup, 67 rue du Rocher (salle du Bon Pasteur).

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

19. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

425, route de la Montagne (abattage d'arbres)

ATTENDU QUE la demande consiste à abattre une talle de cèdres afin que les propriétaires conservent la vue sur le fleuve;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est passablement boisé et que les propriétaires démontrent leur intérêt à préserver la végétation sur le reste de leur propriété et déposent de nouvelles photos afin de justifier leur demande;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande conseil municipal d'autoriser les travaux et demande que les repousses de cèdres et autres végétaux situés au pied de la talle de cèdres soient conservées et taillées selon le cas.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

- 2019-11-453** QUE le conseil municipal autorise les travaux et demande que les repousses de cèdres et autres végétaux situés au pied de la talle de cèdres soient conservées et taillées selon le cas.

870, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à déplacer un cabanon existant sur le même terrain et le localiser derrière celui qui est plus près de la résidence pour plus de commodités et ainsi rendre sa localisation conforme;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement n'a aucun impact sur le paysage architectural du village;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

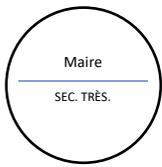
Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

- 2019-11-454** QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

535, rue de la Colline

ATTENDU QUE le 13 novembre 2018 un permis a été délivré afin de transformer la résidence et permettre la réfection du drainage, la présente demande consiste à terminer l'aménagement du terrain - plantation de végétaux, refaire les revêtements des stationnements et l'accès piétonnier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA ;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux et suggère si possible que l'ensemble des revêtements pour les stationnements soit en pavé uni.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-11-455 QUE le conseil municipal autorise les travaux et suggère si possible que l'ensemble des revêtements pour les stationnements soit en pavé uni.

426, route du Fleuve (aménagement du terrain)

ATTENDU QUE la demande consiste à modifier la pente du talus situé derrière la résidence du 426 route du Fleuve afin de procéder à la plantation et l'ensemencement de ce dernier. Les travaux seront réalisés selon les plans produits par l'ingénieur Guillaume Bouchard en date du 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-11-456 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20. Activités à venir : programmation

Conférence sur le stress et l'anxiété : 11 novembre

Inscription possible jusqu'au 11 novembre

Maquillage (femmes) - 16 novembre

Inscription avant le 8 novembre

Confection de chandelier - 23 novembre

Inscription avant le 15 novembre

Techniques portage de bébés - 23 novembre

Inscription avant le 15 novembre

Concert de Noël (Patrimoine et Culture) - 30 novembre

Billet en vente : 418 862-3995

Bricolage de Noël - 8 décembre

Inscription avant le 2 décembre

Dîner de l'envol des aînés : 11 décembre à midi

Inscription : Martine Pelletier 418 605-1964

21. Date du Défi Plein-air (8 février)

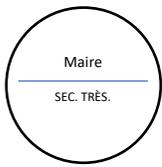
Cette année, le Défi plein-air aura lieu une seule journée, soit le samedi 8 février. Le programme sera précisé en janvier prochain.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

22. Résolution pour plan de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-11-457 QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par la coordonnatrice municipale de la sécurité civile soit adopté;

QUE la direction générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

23. Contrat de la Société VIA pour 2020 et 2021

ATTENDU QUE la municipalité a accepté de rouvrir l'entente avec la Société VIA pour lui permettre d'opérer en rencontrant ses obligations et coûts;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a analysé la proposition de la Société VIA avec la MRC et les autres municipalités relevant de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Société VIA inc. est à l'effet de verser un montant de 97 \$ + taxes la tonne métrique pour le traitement des matières recyclables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-11-458 QUE le conseil municipal autorise Vincent More, maire et Line Petitclerc, directrice générale, à signer l'entente entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Société VIA inc. en ces termes.

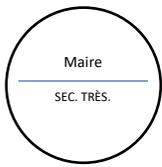
24. Nom de la nouvelle rue du développement des Pèlerins - demande à la Commission de toponymie

CONSIDÉRANT QUE le promoteur « Développement les Pèlerins » travaille présentement à agrandir le secteur de la rue des Îles;

CONSIDÉRANT QUE le nom des voies de Notre-Dame-du-Portage fait généralement référence au relief ou à leur situation géographique (route du Fleuve, rue de la Colline, rue des Îles, route de la Montagne, etc.);

CONSIDÉRANT QUE les rues de ce quartier de la municipalité ont toutes des noms d'îles se situant dans le fleuve face à Notre-Dame-du-Portage: rue de l'Île-aux-Fraises, rue de l'Île-aux-Lièvres, rue de l'Île-Lemoyne, rue des Cayes, rue du Petit-Pèlerin, rue du Gros-Pèlerin;

CONSIDÉRANT QUE dans le nouveau développement du promoteur, il y a 1 nouvelle rue;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire poursuivre cette tradition en attribuant des noms d'îles et suggère : rue de l'île-Blanche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

- 2019-11-459** QUE le conseil municipal demande à la Commission de toponymie du Québec d'accepter le nom de la rue proposée, soit la rue de l'île Blanche.
Cette nouvelle désignation sera transmise à la Commission de toponymie du Québec pour approbation. Le plan du développement résidentiel situant la rue sera également joint à l'envoi.

DONS ET PARTICIPATIONS

25. Marche pour l'Alzheimer 2020

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution de la Société Alzheimer Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QU'il y aura une marche organisée par la Société pour l'Alzheimer le dimanche 31 mai 2020 pour sensibiliser la population à la maladie et la mise en place de services de répit dans chacune des MRC participantes;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

- 2019-11-460** QUE le conseil municipal accorde un montant de 100 \$ à la Société Alzheimer Bas-St-Laurent.

26. Demande de commandite d'Emmanuelle Noël

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de commandite pour l'album des finissants du Collège Notre-Dame-du-Portage que fréquente Emmanuelle Noël;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

- 2019-11-461** QUE le conseil municipal accorde un montant de 75 \$ au Collège Notre-Dame.

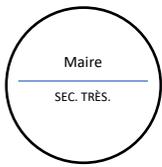
27. Demande de commandite d'Alex Roy

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de commandite pour l'album de finissants d'Alex Roy;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

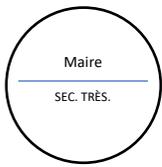
2019-11-462

QUE le conseil municipal accorde un montant de 75 \$ à l'École secondaire de Rivière-du-Loup.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

28. Dépôt du budget révisé 2019

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	Budget initial 2019	Révisé octobre 2019
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	-1 453 204,00 \$	-1 461 348,00 \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	-340 462,00 \$	-336 686,00 \$
TENANT LIEU DE TAXES	-25 663,00 \$	-25 663,00 \$
SERVICES RENDUS	-87 248,00 \$	-76 240,00 \$
AUTRES REVENUS	-172 436,00 \$	-208 051,00 \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	-357 734,00 \$	-219 814,00 \$
TOTAL – REVENUS DE FONCTIONNEMENT	-2 436 747,00 \$	-2 327 802,00 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ADMINISTRATION MUNICIPALE	518 650,00 \$	497 744,00 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	270 023,00 \$	267 102,00 \$
VOIRIE & TRANSPORT	486 304,00 \$	459 294,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	293 997,00 \$	292 497,00 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	131 730,00 \$	115 464,00 \$
LOISIRS & CULTURE	493 017,00 \$	448 749,00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	172 786,00 \$	171 186,00 \$
AMORTISSEMENT	345 000,00 \$	345 000,00 \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 711 507,00 \$	2 597 036,00 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT AVANT CONCILIATION)	-274 760,00 \$	-269 234,00 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
IMMOBILISATIONS	345 000,00 \$	345 000,00 \$
FINANCEMENT	-112 050,00 \$	-112 050,00 \$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT	-63 584,00 \$	-60 443,00 \$
AFFECTATION	105 394,00 \$	105 394,00 \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	274 760,00 \$	277 901,00 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT APRÈS CONCILIATION)	0,00 \$	8 667,00 \$
REVENUS D'INVESTISSEMENT		



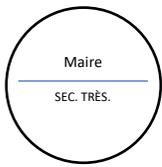
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	0,00 \$	0,00 \$
TAXES FONCIÈRES DE SECTEUR		
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	0,00 \$	0,00 \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	-2 041 653,00 \$	-209 335,00 \$
AUTRES REVENUS		
TOTAL – REVENUS D'INVESTISSEMENT	-2 041 653,00 \$	-209 335,00 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
ADMINISTRATION MUNICIPALE	11 900,00 \$	11 900,00 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	0,00 \$	0,00 \$
VOIRIE & TRANSPORT	437 870,00 \$	144 365,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	1 730,00 \$	1 730,00 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	0,00 \$	0,00 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	35 247,00 \$	6 900,00 \$
LOISIRS & CULTURE	1 990 907,00 \$	186 494,00 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	0,00 \$	0,00 \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 477 654,00 \$	351 389,00 \$
EXCÉDENT D'INVEST. AVANT CONCILIATION	436 001,00 \$	142 054,00 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
PROPRIÉTÉS À TITRE D'INVESTISSEMENT	0,00 \$	0,00 \$
PLACEMENTS À TITRE D'INVESTISSEMENT	0,00 \$	0,00 \$
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	-149 687,00 \$	-29 215,00 \$
AFFECTATION DU FONCTIONNEMENT	-63 584,00 \$	-60 443,00 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	-21 000,00 \$	-48 566,00 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	-200 000,00 \$	-2 100,00 \$
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	-1 730,00 \$	-1 730,00 \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	-436 001,00 \$	-142 054,00 \$
EXCÉDENT D'INVEST. APRÈS CONCILIATION	0,00 \$	0,00 \$

29. Dépôt des deux états financiers comparatifs – octobre 2019

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

30. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – octobre 2019



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-11-463 QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 179 966,11 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

31. Période de questions et réponses (facultatives)

Des citoyens(ne)s posent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge sa directrice générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Une question est posée concernant le pourcentage d'augmentation du nouveau rôle d'évaluation 2020-2021 et 2022. L'augmentation moyenne est de 6.40%. Le citoyen s'inquiète de la hausse des taxes pour 2020, mais le maire l'informe que le taux de taxe sera normalement ajusté légèrement à la baisse.

Une question est posée concernant la Sémer et les nombreuses difficultés qu'il semble y avoir pour mener le projet à une certaine rentabilité. Le maire mentionne que le projet devrait prendre un virage intéressant si la production devient du gaz comprimé. Il s'agit d'un beau projet auquel il faut croire, cela permet de retirer de l'enfouissement les matières putrescibles. Il s'agit là d'un virage nécessaire et les citoyens doivent y adhérer et participer.

Un citoyen mentionne qu'il serait intéressant de publier un article dans l'Info-Portage sur le coût du traitement du recyclage, des matières putrescibles et des déchets en faisant état notamment des redevances que les municipalités reçoivent lorsqu'elles détournent des matières du site d'enfouissement.

Un citoyen mentionne qu'une motion de félicitations devrait être donnée à la municipalité pour la réalisation du parc de l'Anse, à l'entrée est du village. Beaucoup de positifs sont dits sur les travaux qui y ont été faits.

32. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 21 h.

Vincent More
Maire

Line Petitclerc
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More
Maire